



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-024-2026-09

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2026-09-05-00006 - Acte de déclaration n° DOS - 2026 /
2432??portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multi-sites du Grand Hôpital??de l'Est Francilien sis 6-8 rue Saint Fiacre
77100 MEAUX (3 pages)

Page 3

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

IDF-2026-09-11-00004 - Arrêté du 11 septembre 2026 portant
modification de la composition du conseil de la caisse primaire d'assurance
maladie de l'Essonne (2 pages)

Page 7

IDF-2026-09-11-00002 - Arrêté du 11 septembre 2026 portant
modification de la composition du conseil d'administration de la
Caisse??d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF 94) (2 pages)

Page 10

IDF-2026-09-11-00003 - Arrêté modificatif du 11 septembre
2026??portant modification de la composition du Conseil de la Caisse
Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Seine-et-Marne (2 pages)

Page 13

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-09-05-00006

Acte de déclaration n° DOS - 2026 / 2432
portant fonctionnement du laboratoire de
biologie médicale multi-sites du Grand Hôpital
de l'Est Francilien sis 6-8 rue Saint Fiacre 77100
MEAUX

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Acte de déclaration n° DOS – 2026 / 2432 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites du Grand Hôpital de l'Est Francilien sis 6-8 rue Saint Fiacre 77100 MEAUX

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence Régionale de santé Ile-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS-2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

CONSIDERANT La demande déposée le 10 mars 2026 et complétée le 10 juillet 2026 par Monsieur Mourad BENDAOUD, chef de service du laboratoire de biologie médicale du Grand Hôpital de l'Est Francilien sis 6-8 rue Saint Fiacre 77100 MEAUX, afin d'acter différentes modifications apportées au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale ;

CONSIDERANT La liste des biologistes médicaux dont l'identification du biologiste-responsable du laboratoire de biologie médicale ;

CONSIDERANT La liste des activités pratiquées sur les quatre sites d'implantation ;

CONSIDERANT L'attestation n° 8-4156 Rév.8 délivrée par le COFRAC au laboratoire de biologie médicale multi-sites du Grand Hôpital de l'Est Francilien, à effet au 13 octobre 2025 et valide jusqu'au 31 août 2028 ;

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale du Grand Hôpital de l'Est Francilien sis 6-8 rue Saint Fiacre 77100 MEAUX enregistré dans le fichier FINESS EJ sous le n° 77 002 114 5, fonctionne sur les quatre sites ci-dessous :

1. Site de Meaux Saint-Faron, site principal et siège social
6-8 Rue Saint Fiacre à MEAUX (77100)
Fonctionne 24h/24 et ouvert au public de 8h à 15h
Pratiquant les activités de biochimie-génétique (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie, génétique constitutionnelle, génétique somatique), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immuno-hématologie) et microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
N° FINESS ET en catégorie 355 : 77 000 044 6

2. Site de Coulommiers
4 Rue Gabriel Péri à COULOMMIERS (77120)
Fonctionne 24h/24 et ouvert au public de 8h à 17h
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immuno-hématologie) et microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
N° FINESS ET en catégorie 355 : 77 000 013 1
3. Site de Marne La Vallée - Jossigny
2-4 Cours de la Gondoire à JOSSIGNY (77600)
Fonctionne 24h/24 et ouvert au public de 8h à 15h
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immuno-hématologie, allergie, auto-immunité) et microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
N° FINESS ET en catégorie 355 : 77 001 903 2
4. Site Abel Leblanc
CSAPA – 28 Avenue Victor Hugo à COULOMMIERS (77120)
Site pré-post analytique
Ouvert au public de 7h30 à 15h
N° FINESS ET en catégorie 355 : 77 081 724 5

La liste des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale multi-sites est la suivante :

Site de Marne La Vallée - Jossigny :

- Mourad BENDAOUD, pharmacien, biologiste-responsable
- Yasmina TALB BENMALEK, pharmacien biologiste
- Hanaa BENMANSOUR, pharmacien biologiste
- Frédéric FAIBIS, pharmacien biologiste
- Karine GRENET, pharmacien biologiste
- Christelle HAMON, pharmacien biologiste
- Clotilde LEGOUGE, pharmacien biologiste
- Lyria SEDRATI, pharmacien biologiste
- Julie TRAN, médecin biologiste

Site de Meaux Saint-Faron :

- Hong-Anh CUNG, pharmacien biologiste
- Laure MACRAIGNE, pharmacien biologiste
- Wafa MASRI, pharmacien biologiste
- Caroline RATNAM, pharmacien biologiste

Sites de Coulommiers et Abel Leblanc :

- Dr Nourredine BOUKEZIA, pharmacien biologiste
- Dr Mourad BENLAKEHAL, médecin biologiste
- Dr Thi-Hai-Yen HOUANGKEO, pharmacien biologiste

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent acte de déclaration peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : La directrice-adjointe du Pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent acte de déclaration qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 5 septembre 2026

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Par délégation,
La directrice-adjointe du Pôle Efficience

signé

Laure-Anne SCHERRER

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale
de contrôle et d'audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2026-09-11-00004

Arrêté du 11 septembre 2026 portant
modification de la composition du conseil de la
caisse primaire d'assurance maladie de l'Essonne

**ARRÊTÉ du 11 septembre 2026
portant modification de la composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie
de l'ESSONNE**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211- 1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2026 portant modification de la composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2026 portant modification de la composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 6 août 2026 portant modification de la composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Essonne ;

Vu la démission de madame Hanan MANSOURI de son mandat au conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Essonne ;

VU l'arrêté du 26 juin 2026 portant délégation de signature à Guy-Michaël DALIN, Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Essonne est modifiée comme suit :

4° En tant que Représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie

Sur désignation de l'union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS)

Suppléant :

Le poste occupé par madame Hanan MANSOURI devient vacant ;

Article 2

Le chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 11 septembre 2026

**La ministre de la Santé, des Familles, de
l'Autonomie et des Personnes handicapées**

Pour la ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale
de contrôle et d'audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2026-09-11-00002

Arrêté du 11 septembre 2026 portant
modification de la composition du conseil
d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF
94)

**ARRÊTÉ du 11 septembre 2026
portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF 94)**

La ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.212-2, R.121-5 à R.121-7, et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2026 mettant fin aux fonctions d'administrateur d'un membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté du 18 août 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu la situation d'incompatibilité de M. Naceur BOUKHENTACHE au regard des dispositions de l'article L. 231-6-1 alinéa 5b du Code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2026 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne est modifiée comme suit, sur sièges vacants :

1° En tant que Représentants des employeurs :

Sur désignation de l'organisation Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Suppléant :

- Siègne vacant faisant suite au retrait du mandat d'administrateur pour incompatibilité de Monsieur Naceur BOUKHENTACHE ;

Article 2

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait à Paris, le 11 septembre 2026

La ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Guy-Michaël DALIN

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale
de contrôle et d'audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2026-09-11-00003

Arrêté modificatif du 11 septembre 2026
portant modification de la composition du
Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie (CPAM) de Seine-et-Marne

**ARRÊTÉ modificatif du 11 septembre 2026
portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
de Seine-et-Marne**

La ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

VU l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs, y compris travailleurs indépendants, au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Alsace-Moselle ;

VU l'arrêté initial du 03 avril 2026 portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté modificatif du 10 avril 2026 portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 23 juillet 2026 portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Seine-et-Marne ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des assurés sociaux, par la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Jean-Marie EMMA datée du 08 septembre 2026 ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2026 portant délégation de signature à Guy-Michaël DALIN, Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1er

La composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Seine-et-Marne est modifiée comme suit :

1° En tant que Représentants des assurés sociaux

Sur désignation de l'organisation Confédération démocratique du travail (CFDT) :

Suppléant :

Monsieur Karim ABERKANE sur poste vacant.

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation de l'organisation Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaire :

Siège vacant.

Page 1 sur 2

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale
Régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire
mnc-antenne-paris@sante.gouv.fr
21, rue Miollis – 75015 PARIS

Article 2

Le chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 11 septembre 2026

La ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Guy-Michaël DALIN

Page 2 sur 2

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale
Régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire
mnc-antenne-paris@sante.gouv.fr
21, rue Miollis – 75015 PARIS